



HAL
open science

“ L’Hystoire de la guerre d’Arles. L’épisode de Tersin dans la Chronique de Provence de Jean de Nostredame (ca. 1575) ”

Sébastien Douchet

► **To cite this version:**

Sébastien Douchet. “ L’Hystoire de la guerre d’Arles. L’épisode de Tersin dans la Chronique de Provence de Jean de Nostredame (ca. 1575) ”. De la pensée de l’histoire au jeu littéraire. Études médiévales en l’honneur de Dominique Boutet, dir. S. Douchet, M.-P. Halary, P. Moran, S. Lefèvre, J.-R. Valette, Paris, Honoré Champion, 2019, p. 870-881., 2019. hal-02593359

HAL Id: hal-02593359

<https://hal.science/hal-02593359>

Submitted on 15 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L’HYSTOYRE DE LA GUERRE D’ARLES.
L’ÉPISODE DE TERSIN
DANS LA CHRONIQUE DE PROVENCE
DE JEAN DE NOSTREDAME (CA. 1575)

Le texte que nous publions ici est un *unicum*. Il s’agit de la traduction en français, par Jean de Nostredame (1522-1577), de l’un de ses propres textes, dans le cadre plus large de la mise en français de sa *Chronique de Provence*¹ en provençal, chantier manuscrit conservé dans quatre codex². Ce que l’on a appelé le *Roman de Tersin* n’avait jusqu’à ce jour jamais été signalé dans sa version française.

L’appellation *roman*, hautement problématique, a été associée à ce texte sans doute en raison de son statut générique indéfini. Récit délimité et clos au sein de la chronique de l’historien provençal, il possède une unité narrative évidente qui puise au fonds épique médiéval. Il s’agit en effet de l’épisode de la prise d’Arles, que l’on rattache à la geste de Guillaume d’Orange, et qui lie le personnage littéraire de Charlemagne à la Provence³. Selon notre manuscrit, les événements se seraient produits entre 741 et 772⁴. Le récit est ainsi travaillé par une tension entre Histoire et fiction, entre écriture historiographique et écriture épique. L’ambiguïté épistémologique qui en résulte est renforcée par la présence d’un personnage totalement fictif, principal opposant à Charlemagne : le Sarrasin Tersin. Pour la critique, mieux valait peut-être appeler *roman* un texte dont le caractère fictionnel ne prend pas le soin de se déguiser et maintient le lecteur dans une forme d’embarras intellectuel. En 1775, le jugement de Charles-Marie Fevret de Fontette est sans appel : « ce Roman contient autant de faussetés que de mots »⁵. Le terme *roman* sert clairement de marqueur péjoratif pour qualifier un texte qui pour les uns raconte une

¹ Titre de Jean de Nostredame lui-même (abrégé en JdN). Voir Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine (abrégé en BIC), ms. 534, f° 12r°. Le ms. Aix-en-Provence, Musée Arbaud, MO 122 porte : « Memoires en forme de chronique pour l’histoire de Provence ».

² BIC, ms. 534, 535, 537 et Aix-en-Provence, Musée Arbaud, MO 122. Nous publions ici le texte du ms. 536 de la BIC (*cf. infra*).

³ Sur cette question, voir la synthèse de Damien Carraz, *L’Ordre du temps dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, en part. « L’intégration de la Provence dans la geste carolingienne », p. 51-56.

⁴ Le ms. BIC 537, situe l’épisode en 738 ; le ms. Arbaud en 744. La chronique en français contenue dans le ms. BIC 536 couvre la période qui va de l’an 255 à 1506.

⁵ Charles-Marie Fevret de Fontette, *Bibliothèque historique de la France*, vol. 3, Paris, Herissant, 1775, p. 546.

« légende »⁶, pour d'autres constitue une « supercherie »⁷, et dont l'auteur aurait été un « historien peu scrupuleux », quoique Paul Meyer lui ait élégamment réservé un accueil critique rigoureux et dépourvu de tout jugement négatif⁸. Si aux XIX^e et XX^e siècles les débats ont surtout porté sur la valeur du *Roman de Tersin* en tant que témoin d'une geste provençale indépendante et perdue⁹ (ce qui permettait avantageusement de ne pas s'interroger sur son statut ambigu), les travaux récents sur Jean de Nostredame ont montré combien son travail de « falsification » de l'histoire est non pas une entreprise fantaisiste mais bel et bien un projet idéologique aux procédés *a priori* déconcertants¹⁰. Le statut générique de ce texte ainsi que sa facture composite posent donc plus d'une difficulté d'interprétation¹¹, et le dernier opus en date de Dominique Boutet, dont l'ampleur de vue dépasse le cadre du Moyen Âge, apporte des éclairages essentiels pour comprendre l'intention qui a guidé sa composition¹². C'est pourquoi il nous a paru opportun de le faire figurer dans le présent volume, non tant pour en proposer une lecture renouvelée, que pour le porter à la connaissance de celles et ceux dont la curiosité est attisée par le « désir d'ambiguïté » de textes qui entretiennent à dessein une forme d'indécidabilité de leur statut. Nous proposons par ailleurs d'abandonner le titre inadéquat *Roman de Tersin*, hérité d'un jugement péjoratif du XVIII^e siècle, au profit de *L'Hystoyre de la guerre d'Arles*, qui provient de Jean de Nostredame lui-même¹³.

L'épisode est connu depuis au moins le XII^e siècle : il est relaté par la *Kaiserchronik* dans laquelle il a été inséré autour de 1147 par le clerc de Ratisbonne¹⁴. On le retrouve au XIV^e s. dans le *Roman de*

⁶ Camille Chabaneau dans son édition de Jehan de Nostredame, *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, Paris, Honoré Champion, 1913, p. (52).

⁷ *Id.*, *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés*, Paris, Maisonneuve, 1886, p. 85.

⁸ Paul Meyer, « Tersin, tradition arlésienne », *Romania* 1 (1872), p. 51-68.

⁹ Pour un bilan biblio-historiographique sur *Tersin*, voir *Le Roman d'Arles dans la copie de Bertran Boyssset (manuscrit Aix-en-Provence, Musée Paul Arbaud, M.O. 63)*, éd. Hans-Christian Haupt, Tübingen, Francke, 2003, p. 35-40.

¹⁰ On se reportera aux travaux de Jean-Yves Casanova, notamment *Historiographie et littérature au XVI^e siècle en Provence. L'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols, 2012, et à Michel Jourde, « Jean de Nostredame et les troubadours (1575). L'archive, la fiction et l'actualité littéraire », dans *Copier et contrefaire à la Renaissance : faux et usage de faux*, dir. P. Duclos-Mounier et C. Nativel, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 217-236.

¹¹ Les dénominations n'ont pas manqué pour caractériser ce texte : « œuvre pastiche », « adaptation », « remaniement », « palimpseste d'un roman médiéval »... Voir Damien Carraz, *L'Ordre...*, *op. cit.*, p. 53, n. 77) ; André Moisan, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, Genève, Droz, 1986, vol. I, p. 90 ; *Dictionnaire de l'occitan médiéval*, entrée « Tersin » dans la bibliographie (<http://www.dom-en-ligne.de>) ; Jean-Yves Casanova, *Historiographie...*, *op. cit.*, p. 167.

¹² Dominique Boutet, *Poétiques médiévales de l'entre-deux ou le désir d'ambiguïté*, Paris, Honoré Champion, 2017, en part. le chap. « Entre-deux et brouillages historiographiques », p. 233-278.

¹³ Voir *infra* note 43.

¹⁴ Voir Eberhard Nellmann, « Kaiserchronik », dans *Die deutsche Literatur des Mittelalters*, t. IV, Berlin/New York, de Gruyter, 1983, col. 952-3.

*saint Trophime*¹⁵, puis en 1375 dans le *Roman d'Arles* de Bertran Boysset¹⁶, textes écrits en provençal. C'est ce dernier que Jean de Nostredame adapte¹⁷. Il y intègre le personnage de Tersin, inventé par Nicole Gilles dans la deuxième édition de ses *Treselegantes et copieuses annales* (1536)¹⁸. La tradition manuscrite de l'*Hystoyre de la guerre d'Arles* se présente ainsi¹⁹ :

- Manuscrit A : Carpentras, BIC 537, f° 3r°-12r°, texte en provençal autographe de Jean de Nostredame, entre 1550 et 1560²⁰.
- Manuscrit B : Aix-en-Provence, Musée Arbaud, MO 122, f° 7r°-8v°, remaniement abrégé en provençal de A, autographe de Jean de Nostredame, autour de 1562²¹.
- Manuscrit C : Carpentras, BIC 536, f° 12r°-13r°, traduction en français et remaniement abrégé de B, autographe de Jean de Nostredame, autour de 1575.

¹⁵ Voir Joseph Gazay, « Le *Roman de saint Trophime* et l'abbaye de Montmajour », *Annales du Midi* 25 (1913) p. 5-37, en part. p. 30, n. 1 ; Hans-Christian Haupt, « Note sur l'établissement de saint Trophime à Arles dans les copies du *Roman d'Arles* et du *Roman de saint Trophime* : enjeux et perspectives de recherche », *France latine* 125 (1997), p. 229-241.

¹⁶ Voir l'édition critique de Hans-Christian Haupt, *Le roman d'Arles...*, *op. cit.*, et Wilhelm Doerk, *Einheimische epische Stoffe in provenzalischen Texten des Mittelalters*, Halle, Moltzen, 1937, 160 p., p. 55-57. Pour le lien avec le Tersin de JdN, voir Jean-Yves Casanova, *Historiographie...*, *op. cit.*, p. 164-168.

¹⁷ Voir *ibid.*, p. 13 et 164-165.

¹⁸ « En ce temps un Gascon sarrazin nommé Tersinus, qui estoit seigneur de Thoulouze, vint devers Charlemaigne et se fist baptizer. Et par ainsi ledit Charlemaigne *lui restitua les citéz et seigneuries de Thoulouze, Bordeaulx, Nerbonne e Prouvence que ses successeurs, qui estoient sarrazins, avoient possedees*, et lesquelles ses gens avoient prises sur luy, & erigea ladicte seigneurie de Thoulouze en comté, & fut ledit Tersinus le premier conte chrestien, lequel Tersinus alla mettre le siege devant Bayonne. Et une nuit ung ange se apparut a luy et luy dist qu'il changeast les armes qu'il portoit paravant qu'il fust chrestien, lesquelles estoient de trois moutons que ses predecesseurs avoient portees par ydolatrie, et portast de lors en avant douze pommes d'or en croix. Ce qu'il fist, et sont les armes que portent a present les roys de Navarre qui sont descenduz desditz contes de Thoulouze », (Nicole Gilles, *Les treselegantes et copieuses annales des trespreux, tresnobles, treschrestiens et excellens moderateurs des belliqueuses Gaulles*, Paris, 1536, f° xlv, « an 778 ». Les indications sur Tersin n'apparaissent pas dans la première édition pour Galiot du Pré en 1525 : voir *French Vernacular Books, Books published in the French Language before 1601. A-G*, ed. A. Pettegree et al., Leiden-Boston, Brill, 2007, item 22851, p. 679. Le passage que nous avons mis en italiques a été traduit littéralement, en provençal, dans le ms. A (« *ly restituit las cieutatz et segnorias de Thoulouza, Bordeaulx, Narbona et Prouvensa, que sous successeurs avian possedis* », BIC, ms. 537, f° 12r°). Il se retrouve quasiment mot pour mot dans la traduction française de C. Selon Camille Chabaneau, Nicole Gilles serait « écho lui-même d'anciennes traditions toulousaines » (*Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés*, Paris, Maisonneuve, 1886, p. 85). Une mention douteuse de Tersin, en 1495, signalée par Victor Lieutaud et figurant dans le *Guide d'Arles* de Louis Jacquemin (« Lou Rouman d'Arle », dans *Notes pour servir à l'histoire de Provence*, Marseille, Boy fils et M. Lebon/Aix, Makaire, 1873, p. 9, n. 1) résulte d'une confusion comme le signale Jean-Yves Casanova (*Historiographie...*, *op. cit.*, p. 159).

¹⁹ Pour les datations et la chronologie relative, voir Jean-Yves Casanova, *Historiographie...*, *op. cit.*, p. 131-134 et 157-162.

²⁰ Édité par Camille Chabaneau (Jehan de Nostredame, *Les Vies...*, *op. cit.*, p. 206-211).

²¹ Édité par Jean-Yves Casanova (*Historiographie...*, *op. cit.*, p. 235-237).

- Manuscrit D : Carpentras, BIC 1883, f° 2r°-6r°, remaniement abrégé en provençal de A, autographe de Jean Gallaup de Chasteuil, 1624 ou avant²².
- Manuscrit E : Carpentras, BIC 1883, f° 21r°-23v°, copie en provençal de A, XVII^e s.²³.
- Manuscrit F : Carpentras, BIC 1883, f° 275r°-277r°, copie en provençal de E, écriture de la fin XVII^e-début XVIII^e siècle²⁴.

Le ms. C « transduit » en français, abrège et remanie le texte du ms. B, qui constitue lui-même un abrègement et un remaniement du ms. A. Par rapport au ms. A, le ms. B (et en conséquence le ms. C) efface de nombreux éléments rattachant l'épisode à la chanson de geste (sont éliminés les douze pairs de France, Olivier et Roland – ce dernier devenant « *un de sas gens* », et ici « *ung home* » –, le discours d'exhortation de Charlemagne à ses hommes, ainsi que les descriptions de batailles usant de procédés clairement épiques). Les mss. B et C ajoutent le paragraphe conclusif consacré au commentaire de Landino. La spécificité de C par rapport aux autres versions réside dans des modifications de détail, et surtout dans sa mise en français.

Par exemple, dans l'*Hystoyre*, le personnage de Marcelin (ms. A et B), écho du Marsile de la *Chanson de Roland*, devient Masselin dans le ms. C. La paronomase rattache ainsi plus nettement le prince sarrasin à la ville de *Masseilhe*. L'ancrage provençal dans C est renforcé par l'ajout de cette phrase : « En memoyre de ceste victoyre, Charlemayne feist edifier une eglise que fut appellee Montmajeur ». Jean de Nostredame relaie ici la légende de la fondation de l'abbaye de Montmajour par l'empereur²⁵. De même, il crée dans la version française un personnage nouveau mentionné à trois reprises : Gaulseran de Frette. Ce prénom est explicitement rattaché au territoire provençal (Frette est l'ancienne Glanum, près de Saint-Rémy de Provence), mais aussi à ses poètes. En effet, dans ses *Vies des troubadours*, Jean de Nostredame écrit que Guilhem d'Agoult, troubadour de son invention, était

²² Édité par Paul Meyer (« Tersin... », art. cit.) sous la dénomination « ms. B ». Nous confirmons l'intuition de Camille Chabaneau dans ses *Notes...*, *op. cit.*, p. 84, n. 2 : D est bien de la main de Jean Gallaup de Chasteuil (comparer avec le délibéré autographe et signé, conservé dans le ms. BIC 239, f° 23 r°). Le ms. D a servi à la rédaction de la partie consacrée à Tersin des *Discours sur les Arcs* de Jean Gallaup publiés en 1624 (par. ex. seuls ces deux textes donnent une leçon réunissant les noms de « Bygard et d'Agassin »), d'où notre datation. Sur les rapports de D et E avec A, voir Camille Chabaneau dans Jehan de Nostredame, *Vies...*, *op. cit.*, p. 360-362. La version mentionnée par Charles-Marie Fevret de Fontette comme se trouvant chez Pierre Gallaup de Chasteuil au début du XVIII^e s. (*Bibliothèque...*, *op. cit.*, n° 47258), et dont Paul Meyer indique qu'il serait utile de la rechercher et de l'étudier, est très probablement soit le ms. D, de la main du propre père de Pierre Gallaup, Jean, soit le ms. B, qui a été annoté par Jean (et non par Pierre comme l'indique de façon erronée Jean-Yves Casanova, *Historiographie...*, *op. cit.*, p. 160).

²³ Édité par Paul Meyer, « Tersin... », art. cit., p. 51-68, sous la dénomination « ms. A ».

²⁴ Copie inédite et jusqu'à aujourd'hui jamais mentionnée, si ce n'est par le *Catalogue général des bibliothèques publiques de France*, t. XXXV, Paris, Plon, 1899, p. 376. F reconduit les bourdons de E (par. ex. « *en y ha bastit* » au lieu de « *que avian bastit* »).

²⁵ Voir Joseph Gazay, « Le Roman de saint Trophime... », art. cit., et Louis Stouff, « Saint-Pierre de Montmajour et la ville d'Arles », *Cahiers de Fanjeaux* 19 (1984), p. 263-285.

amoureux de la belle Jausserande, fille de « Galserand ou Jausserant, prince de Frette »²⁶. Jaufré Rudel devient par ailleurs, sous la plume de Nostredame, un poète provençal et le premier auteur du récit de Tersin²⁷. Le fil tendu entre le VIII^e et le XII^e siècle instaure ainsi une continuité historique aussi bien qu'un ancrage poétique dans la Provence des troubadours. Entretenant la confusion entre source réelle (Bertran Boysset) et source fictive (Jaufré Rudel), Jean de Nostredame crédite la poésie provençale de l'utilisation de l'alexandrin²⁸ dès le XII^e siècle, à une époque où les Provençaux défendent l'antériorité et la précellence de leur poésie sur celle des Italiens²⁹.

Toutefois, bien que l'épisode de la prise d'Arles soit plus clairement rattaché à la Provence et à sa poésie dans A et B, il témoigne paradoxalement dans C d'une allégeance à la langue française par le geste de traduction dont il est le produit. Certes, le provençal est placé en amont du français. Mais le passage au français doit être lu à la lumière de ce qui constitue le point crucial visé par l'*Hystoyre* : la conversion à la foi catholique de Tersin le Sarrasin. Conversion et *transduction* fonctionnent de concert. En effet, au moment où Jean de Nostredame met son texte en français, le royaume de France traverse une nouvelle crise majeure : en 1572, les massacres de la saint Barthélémy ont provoqué un mouvement de conversion à la foi catholique, dont la première abjuration de Henri de Bourbon, futur Henri IV³⁰. La question de la conversion était d'une actualité brûlante, et a rencontré un écho certain chez Jean de Nostredame qui est issu d'une famille de juifs convertis³¹. L'affirmation du pouvoir politique par la conversion des ennemis de la foi, tel semble bien avoir été le sujet qui a intéressé Jean de Nostredame quand il a composé l'*Hystoyre*. *Transduire* la conversion Tersin dans un texte en français témoigne de l'aggiornamento de l'historiographie provençale en actant l'intégration au royaume de France, à sa foi et à son espace linguistique.

Or c'est clairement sous ce signe que Tersin a été lu et reçu après Jean de Nostredame. Certes, en 1614, son neveu César de Nostredame mentionne en passant Tersin devenu Thursin³² ; dans l'édition de 1617 des *Questions* de Géraud de Maynard, le nom de Thursin est rapproché de celui de Chorson,

²⁶ Jehan de Nostredame, *Les Vies...*, *op. cit.*, p. 24. Ce lien nous fait supposer que la traduction et les *Vies* ont été rédigées concomitamment, d'où notre datation vers 1575.

²⁷ Jaufré Rudel, que sa *vida* rattache à Blaye, devient « sieur de Blieux en Provence » dans les *Vies* de JdN qui ajoute : « ce poète a mis par escript la Guerra de Tressin, prince dels Sarrazins, contra lous reis d'Arles », *ibid.*, p. 15 et 17.

²⁸ Dans la traduction française, la source de JdN devient rithme « alexandrine ».

²⁹ Cf. l'exemple polémique de Claude Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise*, Paris, Mamert Patisson, 1581, livre I, chap. 7, p. 63 *sqq.*

³⁰ Voir Nicolas Le Roux, *Les Guerres de religion. 1559-1629*, Paris, Belin, 2014, p. 149.

³¹ Notons que JdN crée aussi, dans sa traduction, le personnage de Jaume, père de Gaulseran, et que Jaume était le nom du père de JdN. Sur cette question, voir Jean-Yves Casanova, *Historiographie...*, *op. cit.*

³² « Thursin estoit Sarrazin, celui-là mesme qui Charles le Grand crea premier Comte de Tholose apres qu'il fut baptisé », César de Nostredame, *L'Histoire et Chronique de Provence*, Lyon, Simon Rigaud, 1614, p. 58.

premier comte légendaire de Toulouse³³ ; en 1621 Jacques de Charron évince le converti de la généalogie des comtes de Toulouse³⁴. Mais en 1624, dans son *Discours sur les Arcs*, Jean Gallaup de Chasteuil, qui avait lu et annoté les manuscrits de Jean de Nostredame, restitue à Tersin son patronyme initial, son lignage dynastique et son importance symbolique pour la monarchie. Le *Discours* est un récit d'entrée royale écrit à l'occasion de la venue de Louis XIII à Aix³⁵. Le jeune souverain revenait victorieux du siège de Montpellier où il avait réduit la révolte protestante³⁶. Le parallèle entre la prise d'Arles et celle de Montpellier est d'autant plus flagrant que Jean Gallaup présente au fils d'Henri IV et au « sang de Charlemagne »³⁷ le personnage de Tersin dont la statue trônait sur le troisième des arcs fabriqués pour l'arrivée du roi. César de Nostredame a apporté sa contribution en rédigeant une inscription qui figurait sur l'arc dédié à Tersin. César y fait l'éloge du roi, qui a « remis le culte divin aux temples infectez » et « converti les Grands »³⁸. L'effet de miroir est net et concerté : Louis XIII est un nouveau Charlemagne et le légitime héritier d'une Provence légitimiste léguée par Tersin le converti.

L'analogie entre le Carolingien et le Bourbon est poussée plus loin par Georges-Étienne Rousselet : en 1621, dans son *Lys Sacré*, il suggère que l'ange qui a ordonné à « Tersinus, comte de Thoulouse » de prendre des armes à motif chrétien est le même que celui qui a inspiré sa conversion à Clovis. Puis cet ange, « après avoir blanchi son ame dans les eaux mystérieuses de son Eglise, [...] luy changea son nom de Clovis en Louis »³⁹. Le lien historique, poétique et mystique, qui va de Charlemagne à « Louis le dernier »⁴⁰, via Tersin et le premier Louis, est ainsi établi.

Ce bref aperçu de la réception de l'*Hystoire* par le premier XVII^e siècle illustre bien l'idée que l'écriture historique sert à conjoindre les matières comme l'a montré Dominique Boutet dans un autre

³³ « Charlemagne petit fils de Martel, venant du premier voyage qu'il fit en Espagne, & passant par la Gottie, & Guyenne, établit des Gouverneurs par les Provinces, qu'il appella Comtes, comme, pour n'aller plus loing, Courson ou Tursin, qui a esté premier estably par Charles Comte de Tholose, ores qu'alors il avoit esté nouvellement de Sarrasin fait Chrestien » (Géraud de Maynard, *La troisième Partie des notables et singulières questions du droict écrit*, Paris, Robert Fouët, 1617, p. 177).

³⁴ « Thursin ou Thorsin (qu'aucuns appellent aussi Tesin, Thorson & Vorson), fils d'Isauret Thorsin seigneur de Tholose qui estoit Payen, se fait Chrestien. [...] Et neantmoins ayant peu apres iceluy Thursin esté accusé de crime de leze Majesté, Charlemagne luy osta son Comté de Tholose qu'il donna à un nommé Guillaume », Jacques de Charron, *Histoire universelle de toutes les nations et spécialement des Gaulois ou François*, Paris, Thomas Blaise, 1621, p. 794.

³⁵ Voir Marie-Claude Canova-Green, « Révolte et imaginaire : le voyage de Louis XIII en Provence (1622) », *XVII^e siècle* 212 (2001), p. 429-439.

³⁶ Jean Gallaup de Chasteuil, *Discours sur les Arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de très Chrétien, très-Grand et très-Juste Monarque Louis XIII, roi de France et de Navarre*, Aix, Jean Tholosan, 1624, en partic. p. 19-22. Louis XIII reprit Montpellier le 19 octobre 1622.

³⁷ *Ibid.*, p. 22.

³⁸ *Ibid.*, p. 2.

³⁹ Georges-Étienne Rousselet, *Le Lys sacré justifiant le bonheur de la piété par divers parangons du Lys avec les vertus et miracles du roi S. Louys et des autres monarques de France*, Lyon, Louys Muguet, 1631, p. 12. Voir *supra* note 18.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 39.

contexte⁴¹. Et de même qu'à propos du *Myreur des histors*, Richard Trachsler souligne le « lien ininterrompu [qui] mène des temps d'Arthur à ceux de Charlemagne »⁴², la convergence de l'écriture épique et de l'écriture historique dans l'*Hystoyre de Tersin* relie, *a posteriori* et sans solution de continuité, Charlemagne à Louis XIII. Si les fictions historiques « ne sont pas gratuites », mais bien « là pour confirmer une vérité supérieure, à savoir la vérité idéologique »⁴³, la vérité du règne de Charlemagne sert, par-delà le Moyen Âge, et grâce à des procédés similaires, à édifier la vérité du règne d'un de ses descendants supposés. Avec l'*Hystoyre de la guerre d'Arles* et le personnage de Tersin, la geste carolingienne nourrit la geste bourbonnienne. Elle témoigne aussi du désir de conversion de la Provence à l'usage littéraire du français.

Nous présentons ici le texte du ms. C qui ne comporte pas de leçon problématique et n'a pas nécessité de correction. Les italiques signalent les résolutions d'abréviations (barre suscrite = *n* ; *9* = *con-* ou *com-* ; *p* = *pro-*, *per-* ou *par* ; ³ = *-ur*, *-eur* ou *-ieur* ; *seig^{rs}* = *seigneurs* ; *β^r* = *seigneur* ; *succesβ^r* = *successeurs* ; *chau* avec barre suscrite = *chastau* ; @ = *an-*). Le texte, copié en écriture cursive, comporte des annotations marginales à droite, dans l'écriture aldine de Jean de Nostredame (ald. JdN), qui sont autant de repères de lecture ou de commentaires probablement destinés à figurer dans une édition imprimée qui n'a jamais vu le jour. Des ajouts ou des corrections ont également été intégrés, soit par des appels de note en marge, soit par des inserts interlinéaires.

J'ai leu en ung vieulx livre de papier, escript en trets de main, en rithme provensale alexandrine, que j'ay transduict ainsi⁴⁴. Au regne de Charles Mayne y avoit ung Sarrazin qui se nommoit Tressin, qu'on estimoit estre le plus puissant de toute la nation sarrazine, qui de ce temps se tenoit en Arles qu'il avoit pris e occupé, e en avoit deschassé les neuf roys e princes qu'estoyent habitéz la. C'est⁴⁵ : le roy Achin, le filz de Montarin (qu'est celuy qui feist achever les arenes, qu'estoit venu de Sirie avec grand gent qu'il avoit mené avec luy pour habiter la), puis le roy Carbuyer, avec sa femme, dame Bourriane, filhe du roy⁴⁶ Galseran, le roy de Tartarie, le comte d'Agassin, le roy Augier, le filz du roy Hermin, le

⁴¹ Cf. Dominique Boutet, « Le *Myreur des histors* de Jean d'Outremeuse et la réécriture des traditions arthuriennes et mérovingiennes », dans *Le Moyen Âge par le Moyen Âge, même. Réception, relectures et réécritures des textes médiévaux dans la littérature française des XIV^e et XV^e siècles*, éd. L. Brun, S. Menegaldo, avec A. Bengtsson et D. Boutet, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 39-52.

⁴² Richard Trachsler, *Clôtures du cycle arthurien. Étude et texte*, 1996, Genève, Droz, p. 265.

⁴³ Dominique Boutet, *Poétiques...*, *op. cit.*, p. 270.

⁴⁴ Dans la marge droite, ald. JdN : « L'Hystoyre de la guerre d'Arles d'entre Charles le Grand, empereur, et les Sarrazins qui l'ocupoient ». Le livre consulté par JdN est très probablement la copie du *Roman d'Arles* aujourd'hui conservé à Aix au Musée Arbaud (cote MO 63). Ce manuscrit de la main de Bertran Boyssset, en provençal et partiellement en vers, comporte en effet des annotations de JdN (par exemple au f^o 69r^o). Le texte que Jean dit avoir traduit se trouve aux f^o 41v^o-46r^o (l. 598-864).

⁴⁵ Dans la marge droite (ald. JdN) : « Les roys et princes qu'estoyent en Arles ».

⁴⁶ Suivi d'un mot barré et mal lisible qui paraît être : « Auguy », qui est le nom qui figure dans A. Un appel de note renvoie en marge au mot « Galseran » (écriture cursive de JdN).

roy de Troye la grand, e le comte Byguard, e le roy de Gallice, le roy Autan, e grand quantité de gentilz homes qu'avoyent faict bastir e edifier Arles le blanc, e les arenes que y sont, qu'autant en y ha dedans que dessus terre. Et estant les Sarrazins mestres et seigneurs d'Arles, se sont tant enorguelhiz, e mesmes de ce qu'ilz en avoyent deschassé toute celle noblesse d'Arles, qu'ilz passerent fieremant plus oultre, e vont prendre Masseilhe, la comté de Venassin ou de Venaysse, Aurengo, Narbone, e jusques à Lyon e toutes les autres places, villes e chastaulx qu'estoient à l'envyron, e y regnerent envyron l'espace de cinq ans.

Les roys e les princes d'Arles, se voyant ainsi deschasséz de leur cité, e privéz de tous leurs biens, le font antandre à Charlemayne à Paris, e au grand Leon, evesque de Rome, et aux princes chrestians pour les restablir e en deschasser les Sarrazins que occupoient la vile, lesquelz estre venus⁴⁷ avec puysant [f^o 12v^o] armee⁴⁸ se camperent tout au pres de la cité de Frette e du Mauzeol de Sexte⁴⁹, romain⁵⁰, où le roy Gaulseran, roy de Frette, fut faict chef de l'armee⁵¹, Charle Mayne ayant faict mectre ses gens en bon ordre prestz à combatre car il avoit eu nouvelles que Tersin le venoit assalhir avec grand armee. E pour s'en assurer⁵², il avoit faict monter au plus hault d'ung rocher tout prochain de l'ost ung home, qu'estant arrivé, assura l'empereur Charles Mayne de l'armee que venoit le long de Coste⁵³ Longue. Charles feit marcher son armee e aller au devant de l'enemy e, assemblez, se meurent à combatre. Mays⁵⁴ Charles demeura victorieux, car y eut xxx^m Sarrazins passéz au fil de l'espee, e ce peu qu'en demeura furent poursuyvyz jusques aux portes d'Arles, e peu s'en fallut que Tersin ne fut pris.

L'annee suyvante, Tersin ayant faict grand amas de gens, delibera d'assalhir Charles. E ainsi que son camp marchoit, Charles feit desloger son camp de Frette⁵⁵, e va au devant de l'enemy qui le rencontra au boys de Baudyeres avec je ne sçay quelz urlemantz e crieries à la mode sarrazine. E s'apochant les deux camps l'ung de l'autre, s'entrefraperent si rudement que Charles derechef demeura victorieux, e n'eschappa pas ung seul Sarrazin.

Charles avec son ost s'en vient assalhir le chastau de Bygard⁵⁶ que les Sarrazins avoient longuemant tenu à leur hobeissance. Mays⁵⁷ n'y trouvant persone, le feit razer e demolir, e s'en retourna à Frette. E de la feit marcher son camp au devant du chastau d'Aguassin, village pres d'Arles⁵⁸.

⁴⁷ Sur cette tournure avec infinitif passé, voir Paul Meyer, art.cit., p. 63, n. 2.

⁴⁸ Suivi des mots barrés : « que sembloit ».

⁴⁹ Dans la marge droite (ald. JdN): « Le mauzeol de s.¹ Remy ».

⁵⁰ Suivi des mots barrés : « le roy Galseran ».

⁵¹ Un appel de note insère « fut faict chef de l'armee », inscrit en marge par JdN.

⁵² Suivi du mot barré : « fait ».

⁵³ Suivi des mots barrés : « longue grand ».

⁵⁴ Suivi de mots barrés et mal lisibles qui paraissent être : « la victoyre ».

⁵⁵ Dans la marge droite (ald. JdN) : « Frette, cité pres du Mauzeol » et « Baudyeres, boys ».

⁵⁶ Dans la marge droite (ald. JdN): « Bygard, chastau pres d'Arles ».

⁵⁷ Suivi du mot barré : « il ».

⁵⁸ Dans la marge droite (ald. JdN): « Aguassin, chastau pres d'Arles ».

Par dessus les murs d'Agassin quelques Sarrazins⁵⁹ se monstreirent, si qu'il sembloit advis à Charles qu'ilz fussent un grand nombre. Mays le prince Jaume⁶⁰, filz de Gaulseran, *seigneur*⁶¹ de Frette, qu'avoit mandé secretemant d'espyes pour en sçavoir la verité, e en avoit adverty par bref Charles, qu'ayant⁶² faict approcher son camp d'Aguassin e ses machines de guerre, ne tarda gueres que les murailles vindrent par terre. Quoy voyant les Sarrazins, se cachèrent dans les caves qu'ilz avoient faict, e de la se saulverent dans Arles. Les gens de Charles entrez, e ne trouvant *persone* né dans les caves, furent tous esbaÿs. Toutesfoyes ilz demolyrent Agassin e le resduyrent en ung monceau de pierres en bouchant l'entree des caves.

Endemantiers, Tersin, qu'estoit dans la cité d'Arles, la faisoit fortifier de tous coustez. Mays Charles, suyvant sa victoyre, fait marcher son camp au [f° 13r°] devant⁶³ d'Arles, e avoyt advisee l'assiete, pour lors n'y voulut toucher⁶⁴. Mays, s'advisant de l'eau qui s'en alloit par aqueducz dans la ville, que vient⁶⁵ des paludz qui sont entre la ville de saint Remy e Mologis⁶⁶, il fait incontinant demollir e abbatre les arcz, si que le Sarrazin se trouva sans⁶⁷ eae. Joint que Charles fesoit garder⁶⁸ le Rhosne, qu'ilz n'en osoyent prendre une goutte.

Se voyant donc Tersin e ses gens en telle extremité, e ayant luy mandé⁶⁹ à Masselin, prince de de fere battre la cité sans y pouvoir rien fere. Et toutesfoys les Sarrazins, estantz *contrainctz* manger leurs chevaulx de famyne, ne sçavoient plus que fere. Mays faysantz de necessité vertu, sortent impetueusement hors⁷⁰ d'Arles contre les gens de Charles qui les meirent tous en pieces. Tressin e quelques autres de ses principaulx s'estoient mys e cachéz dans les crottes e caves qu'ilz avoient faict fere pour leur assurance.

Charles e ses gens estans antrez, cuydans estre seurs, ygnorans les cachettes, e venant l'armee de Masselin soubz la *conduycte* de Tybaud, e estre arrivée en Arles, y entrèrent par force, e y eut grand

⁵⁹ Suivi des mots barrés et mal lisibles : « s'en fu ».

⁶⁰ Dans la marge droite (ald. JdN): « Jaume, prince de Frette ».

⁶¹ Les mots « filz de Gaulseran, *seigneur* » ont été insérés en marge par un appel de note de JdN. Après l'appel de note, le mot « seigneur » a été barré.

⁶² Comprendre : *lequel ayant*.

⁶³ Suivi des mots barrés et mal lisibles, peut-être : « de la ».

⁶⁴ Dans la marge droite, (ald. JdN) : « Les aqueducs des arenas d'Arles ».

⁶⁵ Suivi des mots barrés : « de Mont Leger ».

⁶⁶ Les *paluds* en question sont ceux de Noves. Le ms. A ne parle pas de marais mais de *laurons*. Ce terme désigne soit des sources de résurgence, soit des gaudres, ruisseaux intermittents de fond de vallée (cf. *FEW*, art. « *laborare* »). Les deux termes ne sont pas contradictoires : selon les données archéologiques actuelles, il est vraisemblable que l'aqueduc romain du nord des Alpilles ait été alimenté par le captage de la nappe qui forme les marais de Noves. Voir Philippe Leveau, « L'alimentation en eau de la colonie romaine d'Arles et l'aqueduc des Alpilles », dans *Arles, Crau, Camargue*, dir. M. Heijmans et M.-P. Rothé, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 134-142. Mologis est l'actuel Mollégès (anc. Mologèze), à quelques kilomètres à l'est de Saint-Rémy-de-Provence.

⁶⁷ Suivi du mot barré : « ses ».

⁶⁸ Suivi des mots barrés : « l'eau ».

⁶⁹ Suivi des mots barrés : « de le ».

⁷⁰ Mot inséré en interligne par un appel de note de JdN (écriture cursive).

occision de gens d'ung cousté et d'aultre avec l'ayde de Tersin e ses gens qui estoient sortis des crottes. Mays voyant Tersin que ses forces estoient affoyblies, fut *contrainct* avec Tybaud se rendre aux gens de Charles, entre mains desquelz furent traictéz si humaynemant qu'avec bonnes e saintes exhortations e remonstrances que leur feurent faictes⁷¹, qu'eulx e leurs gens receurent le saint baptesme. Et fut *convenu* avec Charles que Thersin auroit les seigneuries de Thoulouse, Bordaulx, Narbonne⁷² e Provence, que ses *successieurs* avoyent possédé de long temps. Ce Tersin fut le premier comte chrestien *seigneur* de Thoulouse, qu'estoit vray home de bien. Les aulcungz tiennent que les comtes de Thoulouse e de Prouvence estoient yssus de luy.

En memoire de ceste victoyre, Charlemayne feist edifier une eglise que fut appellee Montmajeur⁷³. Landin⁷⁴, en son *commentere* de Dante, dict que Charlemayne, *combatant* en Arles contre grand nombre de Sarrazins, en rapporta une cruentissime victoyre, e *plusieurs* chrestiens y demorerent. Et Charles, desyrant recongnastre les corps de ses gens pour les fere ensepvelyr, la matinee suyvante [f^o 13v^o] trouva tous ses gens en belles e honorables sepultures, e tous les chrestiens avoyent leur nom escript au front. Mays qu'on doibt croire que la coustume *antique* a fait telz sepulchres.

Sébastien DOUCHET
Aix-Marseille Université
CIELAM EA 4235-CUERMA

⁷¹ « Que leur feurent faictes » a été inséré en marge par un appel de note de JdN (écriture cursive).

⁷² Dans la marge droite (ald. JdN) : « Tersin, *seigneur* des Sarrazins, fut comte de Thoulouse ».

⁷³ Cette phrase, d'un module légèrement inférieur, et d'une écriture moins lisible, semble avoir été insérée postérieurement par JdN. Elle est absente de toutes les autres versions du texte.

⁷⁴ « *ARLI. È citta in Provenza posta alla foce del Rhodano non lontana da Vignone piu che tre leghe chiamasi in latino Arelate. Et della copia de' sepolchri che sono intorno a quella riferiscono tale historia. Combatte Carlo magno in questo luogho con gran numero di pagani. Et riportonne cruentissima victoria. Per che molti christiani vi furono morti. Et disiderando riconoscere e corpi de suoi da quegli de nimici per sotterrargli la sequente matina, furono trovo gran copia di sepulture. Et tutti e christiani havevono nella fronte scripto el nome loro. Il perche furono sepulti in tali avelli. Ma piu tosto è da credere che la consuetudine anticha facessi tali sepolchri* », (*La Divina commedia di Dante Alighieri col commento di Cristoforo Landino*, Florence, Nicolò di Lorenzo, 1481, non paginé, commentaire de la fin du chant IX de l'*Inferno*). La famille Gallaup de Chasteuil possédait dans sa bibliothèque un exemplaire de la Divine comédie commentée par Landino (cf. le catalogue autographe dressé par Hubert Gallaup de Chasteuil : BIC, ms. 634, p. 87).

